

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 11 OCTOBRE 2024

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Présent	Alain BOMPARD	Excusé	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Excusée	Christian PITARD	Excusé	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Présent	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Anaïs SALZARD	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Excusé	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Présent	Aglaée SAUMONNEAU	Excusée	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Présente	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Présent	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Présente	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Présente	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Excusé	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Présente	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Présent	Emrick HERBAUT	Présent	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Pierre-Yves CHEVALIER	Excusé	PRIVÉ
FORMATION	Marianne PEREZ	Présente	Arnaud LEFEVRE	Excusé	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Excusé	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Excusée	Louis DOREMUS	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NÉRON MORGAT	Présente	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Présent	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Violaine COULANGE	Excusée	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Emilie LE ROY, CARO
- Cristelle BOUCHALAIS-COUZON, CARO
- Pascale GUIBERT, CARO
- Julie CHAUVIN, CARO
- Frédéric GACHET, DIRM SA
- Barbara ROUSSEAU-DESCHAMPS, Sous-Préfecture Rochefort
- Christelle LAURENT, Département 17
- Amandine PINSON, Commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- Pauline GERMANAUD, CARA/CCBM
- Peggy VARY, Région Nouvelle-Aquitaine
- Maja LARSEN, Région Nouvelle-Aquitaine
- Marie-Christine LAHARY, ACAAPP
- Arno BRINGER, QUALYSE
- Cédric HENNACHE, CAPENA
- Michaël SPADA, PETR PMO
- Florence BOBILLON, CCIO/CCBM
- Francois AMAND, CARA
- Jérôme LAFON, DDTM 17
- Philippe SAUSSIEAU, DDTM 17

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 11 Octobre 2024	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 23
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 12	Votants / Présents : 12

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA, rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'elles doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la maison des initiatives et des services à Marennes Hiers Brouage.

Un tour de table est proposé.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Point d'avancement sur les dossiers sélectionnés et la consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 5 projets proposés pour sélection
- Informations relatives au réseau des GALPA
- Suite et calendrier

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

- **Point d'avancement des projets précédemment sélectionnés et de la maquette financière correspondante**

Voir diapositives correspondantes (diap. 3 à 5).

Gabrielle MOSSOT rappelle l'état d'avancement des dossiers précédemment sélectionnés. Dix dossiers ont été sélectionnés jusqu'à présent : deux dossiers sont en cours de réalisation, quatre en cours de conventionnement, un dossier est en cours d'instruction, enfin trois sont en attente de dépôt sur la plateforme MDNA.

La consommation prévisionnelle de la maquette s'élève à 39%. 74% de la fiche-action 1 (économie) est pré-fléchée et 18% de la fiche-action 2 (environnement). La fiche-action 3 n'est pas consommée (coopération).

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 6 à 11).

Cinq projets sont proposés à la sélection lors de cette instance. Ils engageraient un montant de 185 629.83€ soit 19% de la maquette. Ces cinq dossiers ont été étudiés par un comité technique qui s'est déroulé le 20 septembre 2024.

Deux projets s'inscrivent dans la fiche-action 1 et trois dans la seconde.

Si ces cinq projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèverait à 58%.

Enfin, Gabrielle MOSSOT explique que des projets sont en construction mais qu'ils sont encore au stade de la réflexion. La dynamique de dépôt paraît légèrement ralentir.

- **Rappel des modalités de vote**

Voir diapositives correspondantes (diap. 12).

Afin de clarifier les modalités de vote et de sélection, Gabrielle MOSSOT réalise un rappel auprès des membres du GALPA.

Les critères d'éligibilité des projets, le rôle du comité technique, l'objectif de la notation proposée et le pouvoir des membres du GALPA sont abordés avant d'étudier les dossiers soumis au vote.

Ces éléments ne soulèvent pas de questionnement de la part des membres du GALPA.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS AU VOTE DU GALPA

Cinq fiches-projets ont été déposées au GALPA et étudiées dans le cadre d'un comité technique le 20 septembre 2024. Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA. Un projet présenté par la Commune de Saint-Pierre-d'Oléron et relatif à la réhabilitation des appontements du site de Fort-Royer est soumis pour la seconde fois au GALPA avec un montant revu à la baisse comme proposé lors de la dernière instance GALPA.

- **EPEEC – Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime**

Voir diapositives correspondantes (diap. 13 à 17).

Maître d'ouvrage	CDPMEM - Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Charente-Maritime		
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet axé sur la valorisation des étoiles de mer, espèce prédatrice (coquilles saint jacques, pétoncles et moules). Espèce observée en abondance depuis plusieurs années, ce projet vise à évaluer le potentiel d'exploitation de ces échinodermes. L'objectif est double, à la fois réduire les impacts sur l'activité de pêche en régulant leur population et offrir une voie de diversification économique locale. Évaluer la faisabilité d'une filière interrégionale de la pêche à leur valorisation. C'est bien l'ensemble de la chaîne de valorisation qu'il y a à mettre en place. Projet multidisciplinaire avec une collaboration avec les acteurs locaux (OP, CAPENA, CRC, port-département, services de l'État) 5 phases de projet : - Évaluation de différents engins de capture (techniques, rentabilité, environnement) ; - Analyse des freins et leviers disponibles pour sécuriser l'exploitation des étoiles de mer dans les pertuis (aspects réglementaires, sanitaires et administratifs) ; - Évaluation des capacités logistiques et des aménagements nécessaires. Les plateformes portuaires sont-elles adaptées pour accueillir cette nouvelle production ? ; - Évaluation financière : coûts financiers associés à l'exploitation des étoiles de mer ; - Évaluation de l'adéquation entre le diagnostic réalisé en local et les besoins des industriels (alimentation, santé, cosmétique, biomatériaux etc...). Projet mutualisé entre GALPA IEC (25%) et LRRA (75%) sur la base de la biomasse observée des étoiles de mer.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	12 556.40€	12 556.40€	6 278.20€
Coût total de projet	31 391.01€ TTC pour le GALPA IEC (25%) - 125 564.04€ au total avec GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Emilie ROCHE, CDPMEM, présente le projet.

Philippe MICHEAU, CDPMEM, ajoute que ce type de projet est prioritaire pour les professionnels dans le cadre du changement climatique. L'étoile de mer prolifère, elle devient prédatrice et a de nombreux impacts sur les espèces. Il existe réel potentiel économique pour la cosmétique et/ou les biomatériaux. Il est important que les filières se positionnent dès à présent afin d'anticiper les besoins des industriels et de préparer les marchés économiques.

Michel PARENT, PETR PMO, s'interroge sur l'avancée des Bretons sur cette filière de valorisation.

Emilie ROCHE, répond qu'un consortium sur les pôles de recherche et de développement a été créé impliquant des industriels, notamment le groupe Roullier (nutrition végétale et animale). Des projets sont également lancés en parallèle d'EPEEC et permettront un croisement au bout des trois ans de recherche. Il est notamment envisagé que les pêches provenant des Pertuis puissent alimenter les process industriels développés en Région Bretagne.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, ajoute qu'en Baie de Quiberon les pêcheurs pêchent les étoiles qui mangent des huîtres qui poussent à plat depuis longtemps avec des fauberts. Il ajoute que le principal défi est la régularité des approvisionnements auprès des industriels.

Michel PARENT s'interroge sur la période de pêche des étoiles de mer.

Philippe MICHEAU répond qu'il n'y a pas forcément de saison, cela dépendra de la demande et des besoins des industriels. Le projet permettra de savoir si les besoins sont réguliers tout au long de l'année et si l'espèce est présente en quantité suffisante pour répondre à ces besoins. Il ajoute que les quantités qui seront pêchées permettront de toutes façons de réduire l'impact de prédation de cette espèce.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, affirme que les étoiles de mer n'ont pas de prédateur. Ce besoin multi filière est exprimé depuis de nombreuses années.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, s'interroge sur les quantités qui seront pêchées.

Philippe MICHEAU précise que les étoiles sont présentes en quantité au sein des Pertuis. Il ajoute que jusqu'à présent les pêcheurs qui pratiquaient la pêche à la coquille les ramenaient à terre sur le ponton pour les rejeter à la mer ensuite. Cela se pratique moins. Au chalut cela n'est pas possible car parfois il est complètement rempli. Mais il ajoute qu'il y a un réel socle, un potentiel de pêche. Sur certaines zones de coquilles on ne peut pas pêcher tellement il y a d'étoiles de mer, elles tapissent le fond marin. Il faut trouver une bonne valorisation économique pour que la pêche soit intéressante.

Michel PARENT ajoute que d'autres prédateurs comme les crépidules ont longtemps fait parler d'elles, qu'en est-il aujourd'hui de leur pêche et de leur transformation ?

Laurent CHAMPEAU répond qu'il y a eu un effort de pêche important sur les crépidules notamment avec la mise en exploitation du navire de la Trézence et des campagnes de pêche ont été organisées pendant plusieurs années jusqu'à faire baisser le stock à un niveau qui est aujourd'hui satisfaisant, elles ne gênent plus à l'exploitation des parcs ostréicoles.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, ajoute que ce projet est en cohérence avec des actions du plan de gestion du Parc Naturel Marin et notamment sur les aspects diversification des activités des pêcheurs. Il insiste sur les aspects réglementaires qui seront à lever pour envisager un modèle économique fiable et sur les impacts environnementaux de ces pêches car l'étoile de mer est tout de même une espèce indigène des pertuis. C'est un prédateur des bivalves mais qui a aussi un rôle écologique au sein de l'écosystème.

Jean PROU, Département 17, ajoute que bien souvent ce sont des fonds publics qui viennent permettre les pêches des espèces prédatrices et qu'il est primordial de trouver des modèles économiques robustes pour pérenniser ces actions de prélèvement. Cela a été le cas pour les crépidules, pour les ulves dans les claires dans les années 80 avec une valorisation médicamenteuse notamment. Mais bien souvent les coûts de ramassage sont très importants et ne permettent pas un équilibre économique viable, le coût de ramassage étant plus important que la valorisation économique.

Philippe MICHEAU précise qu'il n'y a aucune solution de valorisation aujourd'hui, leur débarquement n'est pas possible et les détruire ne serait économiquement pas viable. Il faut trouver une voie de valorisation.

Le comité technique du 20 septembre 2024 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet très innovant impliquant fortement les filières dans son déroulé.
- Projet venant répondre à une problématique forte de prédation, demande formulée par les professionnels.

L'avis préalable du service instructeur est daté du 10 septembre 2024 et souligne qu'une convention de partenariat sera à mettre en place entre le CDPMEM et le CAPENA, que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et qu'il faudra respecter les obligations de publicité.

Le projet a été sélectionné au GALPA de la Rochelle Ré Aunis en date du 7 octobre 2024.

Nathalie DANIEL, Echo-Mer, propose que le vote s'effectue à bulletin secret pour ce dossier comme pour les suivants car il est important que chacun puisse voter en son âme et conscience. Elle ajoute que ce sont des dossiers de qualité et aussi beaucoup d'argent et que le vote à bulletin secret est nécessaire.

Michel PARENT demande des précisions pour les modalités de vote à bulletin secret.

Gabrielle MOSSOT ajoute que le vote à bulletin secret est possible si 50% des membres votants présents le demande, cette règle est établie au sein du règlement intérieur.

Michel PARENT demande aux membres du GALPA s'ils souhaitent voter à bulletin secret.

Aucun des membres ne se positionne, aussi le vote s'effectuera à main levée.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Philippe MICHEAU, Emilie ROCHE et Marie FERRIERE (CDPMEM), les représentants des ports Bruno SAMZUN, Amélie PERRAUDEAU, Marie BOURLEYRE et Diane DUFFOUR (CAPENA) soit 6 lignes.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 23 votants présents - 6 en conflits d'intérêt = 17

Sur un total de 17 votants on décompte :

- 1 abstention ;
- 16 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **Confortation et amélioration par la réhabilitation et/ou reconstruction à l'identique des appontements délabrés du site de Fort-Royer**

Voir diapositives correspondantes (diap. 18 à 22).

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Pierre-d'Oléron		
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet visant à la réhabilitation des appontements du site ostréicole de Fort Royer. Projet de travaux qui participe au projet plus global de la réhabilitation du village ostréicole de Fort Royer. On ne présente plus l'association qui depuis 30 ans œuvre pour promouvoir la culture maritime locale, l'ostréiculture et son environnement au sein de ce village en activité (9 professionnels et 25 000 visiteurs comptabilisés + visiteurs libres). Les appontements sont aujourd'hui fortement abimés et qui ne permettent plus des visites sécurisées. La réhabilitation des appontements représente un réel enjeu pour le site, puisqu'ils sont la colonne vertébrale du site qui permet à la fois d'attirer de nouveaux professionnels mais aussi de faire perdurer la valorisation du patrimoine auprès des visiteurs. Ils encadrent le cheminement au sein de cet espace naturel remarquable. Le site de Fort-Royer n'est pas un village témoin, c'est un site qui vit à l'année. Zone regroupant des intérêts économiques, environnementaux et sociaux, réaliser des travaux sur le site de Fort Royer nécessite une coordination entre de nombreux acteurs : la commune, l'association, les professionnels, la DREAL, les ABF, la réserve naturelle Moëze-Oléron. Suite au GALPA du 14 Juin projet proposé avec un nouveau montage financier, la demande ne cible qu'une partie des travaux. Sont ciblés les appontements les plus délabrés entraînant des ruptures de continuité piétonne. Réhabilitation des appontements sur un linéaire de 131,50 mètres (contre 196,50 mètres proposés précédemment) sur un total de 232 mètres du projet global.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	60 000€	60 000€	30 000€
Coût total de projet	150 000€ HT		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'historique du projet qui a été vu lors de la dernière instance du GALPA le 14 juin 2024 et qui avait fait l'objet d'un ajournement en proposant au porteur de projet un nouveau plan de financement limité à une enveloppe maximale de 60 000€ de FEAMPA. Gabrielle MOSSOT précise que les porteurs de projet sont présents dans la salle pour tout questionnement mais propose de passer relativement rapidement sur ce dossier largement débattu lors de la dernière instance.

Michel PARENT propose qu'Evelyne NÉRON-MORGAT présente l'activité de l'association.

Evelyne NÉRON-MORGAT, salariée de l'association Fort-Royer, présente l'association, la fréquentation du site et les activités qui y sont déployées.

Philippe MORANDEAU souligne la qualité de la présentation et reconnaît le site comme étant une vitrine de l'ostréiculture mais réfute la dynamique ostréicole marquée du site remettant en cause le nombre de professionnels exerçant la profession et pratiquant la dégustation sur le site de Fort-Royer. Il remet en question l'utilisation de l'enveloppe DLAL FEAMPA pour le financement d'un projet à caractère touristique.

Jérôme LAFON, DDTM 17, précise que ce site est situé sur le domaine public maritime avec une concession à la mairie de Saint Pierre et un traité de sous exploitation à l'association et qu'il existe des questions réglementaires vis-à-vis de l'exploitation de ce site. Il ajoute s'étonner que la DDTM n'ait pas été contactée depuis la dernière instance du GALPA pour aborder les aménagements prévus et répondre aux questionnements qui avaient été soulevés. Cette concession d'exploitation à une vocation professionnelle, ce sont donc bien des professionnels qui l'occupent. Et dans les éléments de contexte M. Lafon précise qu'un arrêté concernant les dégustations a été pris récemment et qu'il va permettre de régulariser la pratique de la dégustation sur les sites.

Michel PARENT précise que le site de Fort-Royer est un site exceptionnel sans équivalent en Charente-Maritime. Un site protégé dans le cadre de la réserve naturelle de Moëze-Oléron, on peut se demander s'il a un avenir ostréicole mais c'est surtout un espace de convivialité. Il est important que le patrimoine bâti persiste et soit entretenu et que l'association fasse découvrir ce que sont l'histoire et les racines de l'ostréiculture. Il n'y a pas d'autre village ou chenal qui propose ce type d'activité. C'est aussi 25 000 personnes qui viennent sur l'année et il y a un besoin de sécuriser les visiteurs. M. Parent ajoute qu'il regrette que le projet ne soit pas plus porté.

Philippe MORANDEAU se dit être d'accord avec la position du Président mais ajoute que c'est une question de financement et de source de financement. Le FEAMPA est une source de financement pour la pêche et l'ostréiculture et l'ostréiculture actuelle n'est pas celle de Fort-Royer.

Evelyne NÉRON-MORGAT réitère que les neuf professionnels présents sur le site sont tous inscrits maritimes, ce ne sont pas des grosses entreprises mais de petites structures familiales produisant entre 20 et 40 tonnes par an mais qui sont bien présentes et actives. Et dans l'année ce sont entre 25 000 et 30 000 personnes qui sont accueillies pour découvrir le site et qui achètent des produits sur le secteur Marennes Oléron.

Philippe MICHEAU rejoint Philippe Morandea en précisant que les fonds FEAMPA sont, sous cette programmation, axés sur l'innovation et la croissance bleue. Les fonds sont limités et réservés aux projets pêche et aquaculture, c'est pourquoi il est nécessaire de les prioriser.

Philippe MORANDEAU ajoute que le coût des travaux est très élevé.

Evelyne NÉRON-MORGAT précise que ce coût inclue une partie du quai qui pour le moment protège l'unique entrée d'eau du site ce qui fait augmenter le coût global du projet.

Le comité technique du 20 septembre 2024 ne propose pas de notation pour ce projet et reste sur la même position que celle proposée lors du précédent comité le 14 juin 2024. Le comité technique propose une non éligibilité du projet sur la base du critère « inscription du projet au sein de la stratégie ». Le projet ne s'inscrit pas dans la stratégie et est trop à la marge des objectifs du GALPA Îles et estuaire Charentais. Il formule les remarques suivantes :

- Évolution du projet sur la base budgétaire.
- Projet trop à la marge de la stratégie du GALPA IEC, les professionnels ne sont pas les bénéficiaires directs (peu de professionnels sur le site desservi par les appointements, professionnels utilisant d'autres voies d'accès pour leur cabane).
- Projet non innovant
- Absence de plus-value du DLAL ; Quid du financement de ce type de projets
- Projet ne s'inscrivant pas dans la stratégie → non éligible

L'avis préalable du service instructeur est daté du 16 septembre 2024 et souligne différents points de vigilance : Les appointements devront permettre de desservir la majorité des cabanes réhabilitées ; La Commune devra fournir un courrier d'engagement du renouvellement du sous-traité d'exploitation du DPM à l'association Fort Royer (fin du sous-traité actuel en 2025) ; Veiller au bon respect des règles de la commande publique ; Il convient de présenter une assiette et une facturation distincte pour les travaux concernés par la demande d'aide (appointements les plus délabrés) et il ne sera pas possible de cumuler plusieurs aides pour ces dépenses.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Evelyne NÉRON-MORGAT et Jean-Pierre BOUTFOL (Association Fort-Royer) et Amandine PINSON (Commune de Saint Pierre d'Oléron) soit 1 ligne.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 23 votants présents - 1 en conflits d'intérêt = 22

Sur un total de 22 votants on décompte :

- 3 votes contre l'avis technique ;

- 19 votes en faveur de l'avis technique et donc contre la sélection du projet ;

Suite au vote, le projet n'est pas sélectionné par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux**

Voir diapositives correspondantes (diap. 23 à 27).

Maître d'ouvrage	Département de la Charente-Maritime		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Le département de la Charente-Maritime s'engage dans une réflexion en vue de déployer la norme internationale ISO 18725 « Ports Propres », qui vise à la réalisation d'actions à portée environnementale sur les ports (17 critères opérationnels). Les diagnostics ports propres sont en cours de réalisation afin de dresser un état des lieux et d'établir un plan d'actions permettant de répondre aux critères de la certification. La demande auprès des GALPA concerne l'intégration des enjeux environnementaux par les usagers portuaires via le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur les ports identifiés. Projet sur une période de trois ans (2025-2027), sollicitation des deux GALPA à hauteur de 50/50 car 4 ports de chaque GALPA seront concernés par la démarche. Projets en quatre phases sur chacun des ports : 1) Analyses des problématiques (fonctionnement, usages, spécificités, projets et problématiques environnementales) ; 2) Remise du plan d'actions définitif (en adéquation avec le plan d'action de la démarche ports propres) ; 3) Déploiement des actions à destination des usagers portuaires professionnels ou récréatifs, des commerçants à proximité et du grand public ; 4) Bilan annuel des actions. Les actions ciblées concernent : économies des ressources en eau et électricité ; pratiques de carénage ; gestion des déchets professionnels ; lutte contre les petites incivilités. L'objectif est donc d'accompagner tous les usagers du port vers des pratiques plus vertueuses. Projet mutualisé entre GALPA IEC (50%) et LRRRA (50%) en fonction du nombre de ports concernés par la démarche		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	36 000€	36 000€	18 000€
Coût total de projet	90 000€ HT pour le GALPA IEC (50%) - 180 000€ au total avec le GALPA LRRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Marie BOURLEYRE, Service des ports départementaux, présente le projet.

Jean PROU appuie le projet en précisant que les ports ne reflètent pas que des problématiques environnementales ce sont aussi des lieux d'échanges entre la terre et la mer et entre les usages en mer et ceux des bassins versants. Et il est important de réaliser des actions aussi envers les usages de loisirs et ceux des professionnels. Il ajoute que le travail qui est proposé sur les 8 ports aura sûrement un impact positif sur les autres car les usagers naviguent de ports en ports. Ce sont aussi des lieux reflétant l'image des professionnels.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, ajoute que c'est une démarche intéressante. Cette première phase de réduction des pressions pourra peut-être être complétée par des mesures d'observation car les espaces portuaires sont de réels écosystèmes. Et ces informations peuvent également être valorisées auprès du grand public afin de mettre en valeur les usages et usagers du port. Ce sont des lieux mêlant l'environnement et les usages.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, précise que l'approche est intéressante en associant les volets terrestres et maritimes via les bassins versants. Elle ajoute que le diagnostic a pour objectif l'amélioration du milieu néanmoins cibler la réduction des impacts dans un premier temps sera positif. De la même façon, sur la valorisation des déchets, le premier niveau d'action doit permettre des efforts sur la diminution et le tri des déchets. Enfin, elle souligne qu'il y a deux démarches complémentaires menées par l'APPA qui développe la certification Ports Propres à l'échelle de la façade atlantique et qui propose une formation de formateurs en février 2025 pour tout le volet des formations professionnelles. Le PNM s'engage également dans des actions sur le lien entre environnement et ports. Plusieurs acteurs travaillent en ce sens et il pourrait être intéressant de croiser ces différentes démarches.

Amélie PERRAUDEAU, Port de la Cotinière, souligne que le port de la Cotinière est également engagé dans la démarche ports propres, la phase de diagnostic est lancée. Elle ajoute que cela permet d'avoir un vrai cadre d'intervention et un objectif cible. Cette démarche permet également d'accroître la communication auprès du grand public et des usagers portuaires.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, ajoute que sa structure développe une démarche un peu similaire à l'échelle du PNM, l'objectif étant de recenser les bonnes pratiques mises en place dans les ports.

Jérôme LAFON, DDTM, rappelle les obligations réglementaires relatives à la gestion des déchets et à la communication et sensibilisation des usagers au sein des espaces portuaires. Il ajoute que les filières pêche et aquaculture vont être réglementairement obligées de s'impliquer dans un plan de gestion des plastiques. Différents cadres se formalisent et ces démarches participent à cette dynamique.

Michel PARENT étant en conflit d'intérêt sur le projet, il désigne un président de séance, Patrice BROUHARD, CCBM, pour animer le débat et procéder au vote du projet.

Le comité technique du 20 septembre 2024 propose la note de 13/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet participant à une responsabilisation de l'ensemble des usagers des ports (croissance bleue)
- Démarche qui peut avoir un effet levier sur les autres ports

L'avis préalable du service instructeur est daté du 10 septembre 2024 et précise : projet avec marché à bon de commande, respect des règles de la commande publique ; Obligation de publicité.

Le projet a été ajourné au GALPA de la Rochelle Ré Aunis en date du 7 octobre 2024. Les professionnels ont souhaité que le marché soit publié afin d'avoir des premiers éléments sur les mesures à mettre en place au sein des ports ciblés.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, précise la décision prise au GALPA LRRA. Il a été décidé d'ajourner le dossier tout en confirmant l'éligibilité et l'enveloppe du projet. Le débat a été focalisé sur le manque de visibilité concernant les actions qui seront mises en place. Le GALPA préférerait se positionner en ayant connaissance des actions concrètes qui seront mises en place sur les espaces portuaires.

Philippe MICHEAU ajoute qu'il a été demandé que le Département, porteur de projet, revienne vers les filières pour définir conjointement les actions à destination des professionnels et notamment les obligations réglementaires évoquées par M. Lafon.

Frédéric GACHET, DIRM SA, précise que les membres du GALPA de la Rochelle ont demandé plus de précision sur le cahier des charges qui sera publié en vue de la prestation de service.

Diane DUFFOUR, CAPENA, ajoute en effet que le débat s'est cristallisé sur le cahier des charges, le type d'action qui sera mise en place au sein des ports concernés et la façon dont les professionnels seront intégrés. Mais le Président du GALPA LRRA a répété à plusieurs reprises que le projet était bien éligible, il n'y a pas de remise en cause du projet en tant que tel mais il y a une demande de précision.

Jérôme LAFON, s'adresse à la Région en précisant qu'il s'étonnait que le cahier des charges ait été préparé avec l'un des candidats à la prestation pour avoir une estimation du montant.

Après discussion avec le service instructeur de la Région, il s'avère que le fait de contacter un prestataire pour bénéficier d'une estimation de prix en amont du passage du marché est tout à fait possible réglementairement.

Philippe MICHEAU propose que le projet soit ajourné pour se mettre en conformité avec la décision du GALPA de La Rochelle.

Philippe MICHEAU propose que sur la prochaine programmation, s'il y a une prochaine programmation, que les règles soient les mêmes pour les deux GALPA, que les modalités de sélection se croisent au vu du nombre important d'acteurs commun.

Patrice BROUHARD souligne que tous les GALPA représentent des territoires différents et qu'ils ont leur spécificité.

Gabrielle MOSSOT précise qu'en effet les GALPA ont bien une gouvernance distincte avec des modalités de sélection propres à chaque groupe d'acteurs.

Philippe MICHEAU ajoute que les territoires des GALPA se sont agrandis et que par anticipation il serait intéressant d'avoir les mêmes modalités de sélection.

Patrice BROUHARD procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel PARENT (en tant que maire du Château d'Oléron, port concerné par le projet), Jean PROU (Département 17), les représentants des ports Bruno SAMZUN, Amélie PERRAUDEAU, Myriam CONIL-COMBEAU et Marie BOURLEYRE, enfin les représentantes des associations susceptibles de répondre au marché : Nathalie DANIEL et Emilie MARIOT. Au total 8 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 23 votants présents - 8 en conflits d'intérêt = 15

Sur un total de 15 votants on décompte :

- 15 votes en faveur de l'ajournement du dossier pour une prise en compte des commentaires vus précédemment.

Suite au vote, le projet est ajourné par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **SENSIBIOD – Collecte, synthèse et élaboration d'outils d'identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation**

Voir diapositives correspondantes (diap. 28 à 31).

Maître d'ouvrage	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP)		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet qui vise à produire des outils spécifiques, des supports de sensibilisation afin de rendre accessibles et connus les enjeux environnementaux à préserver au sein du périmètre du PNM (espèces et habitats marins). 5 phases pour la mise en place de ce projet : - Collecter les informations et caractéristiques des enjeux environnementaux à mettre en lumière : caractéristiques, iconographie, pressions, bonnes pratiques, retour d'expérience. - Déterminer et cibler avec CRC et CDPMEM les enjeux majeurs et les livrables, les supports adaptés à chaque type d'activité. - Élaborer et concevoir les outils pédagogiques : fiches ou vidéos ou autres supports. - Diffusion auprès des publics cibles et sous différents formats : professionnels, structures relais, lycées maritimes via formations, journées thématiques, mise à disposition des outils. - Évaluation de la démarche. Moyens : recrutement d'un chargé de projet pour 18 mois qui réalisera à la fois la collecte d'information et déterminera ensuite les outils les mieux adaptés. Projet mutualisé avec le GALPA LRRR à hauteur de 50/50 car le principal objectif est bien de contribuer à la connaissance et à la protection du patrimoine naturel marin et au développement durable des activités maritimes.		
Détail du plan de	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)

financement	35 126,99€	35 126,99€	17 563,50€
Coût total de projet	87 817,48€ HT pour le GALPA IEC (50%) - 175 634,95€ au total avec le GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, présente le projet.

Cédric HENNACHE, CAPENA, s'interroge sur les espèces qui seront valorisées.

Yohan WEILLER explique qu'il y a des espèces prioritaires en termes de conservation, elles seront donc ciblées en premier. Mais cela dépendra avant tout des activités et des interactions entre les professionnels et ces espèces. L'objectif est d'arrêter collectivement le choix des espèces avec les professionnels.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, demande si les espèces ciblées ne seront que celles visibles ou est-ce que par exemple le phytoplancton serait pris en compte ?

Yohan WEILLER répond que le phytoplancton n'a pas été une espèce ciblée mais étant donné que les activités professionnelles en dépendent énormément un focus pourrait être imaginé sur le rôle dans l'écosystème de cette phase de vie primaire qui est support de tout le reste.

Audrey BRUNEAU amende son questionnement en précisant que des blooms pouvaient être observés et que ces signalements pourraient être mis en parallèle avec d'autres projets en cours. Les déclarations de blooms impactent aussi les autres espèces.

Laurent CHAMPEAU prend la parole pour la conchyliculture et précise que ce projet est très intéressant. On sait que la conchyliculture est dépendante de l'environnement, du milieu, de l'écosystème et de la qualité de la biodiversité en général ce qui conditionne la croissance et la reproduction des coquillages. Cette connaissance doit être connue et partagée, ce n'est pas un décor. Il faut entrer dans la complexité pour bien faire apparaître que tout est interdépendant. Cette sensibilisation ne peut être que bénéfique. D'autant plus que l'on est souvent dans un cadre d'exclusion et d'aspects réglementaires. On oppose trop le maintien des habitats et les activités professionnelles et il est nécessaire de dépasser cette vision. Ce type de projet doit permettre de monter en connaissance, de mieux comprendre notre environnement et la façon dont on exploite les coquillages.

Philippe MICHEAU intervient dans la même optique que Laurent Champeau et redit que tout ce qui peut apporter de la connaissance est bénéfique. Mais il faut faire attention car les projets sont portés pour la profession avant tout et si les professionnels veulent communiquer auprès du grand public cela pourra se faire dans un second temps. Il ne faudrait pas que l'acquisition de ces données viennent desservir les professionnels et l'image des activités. Si un habitat est en bonne santé c'est aussi parce que les professionnels l'ont préservé et le discours ne doit pas dériver vers une conservation plus forte ou la mise en place de contraintes pour les professionnels. Il ne faut pas opposer la pratique professionnelle et les habitats et/ou écosystèmes.

Emilie ROCHE, CDPMEM, ajoute qu'il est nécessaire de valoriser aussi tout ce qui est volet de bonnes pratiques déjà en place et permettant une bonne conservation des espèces.

Bruno SAMZUN, Port de Royan/La Palmyre, appuie les propos des filières en ajoutant que l'acquisition de la connaissance ne doit pas aboutir à la mise en place de contraintes supplémentaires auprès des pêcheurs qui sont déjà en grande difficulté aujourd'hui.

Yohan WEILLER se veut rassurant en précisant que le but du projet n'est pas celui-ci, l'idée étant vraiment d'apporter de la connaissance sur certains enjeux environnementaux majeurs avec lesquels les professionnels interagissent régulièrement et qu'en fonction de l'état de santé de ces habitats les professionnels puissent adopter les bonnes pratiques. On est pas du tout sur un aspect réglementaire.

Philippe MICHEAU insiste en précisant que les pratiques et l'environnement sont toujours opposés alors que l'on devrait mettre en valeur les pratiques professionnelles qui permettent de maintenir ces habitats dans un état de bonne conservation.

Emilie MARIOT ajoute que l'on a une bonne connaissance des habitats qui sont au sein du périmètre du PNM par contre tous les habitats ne sont pas encore dans un bon état de conservation. Et souvent le discours reste sur le littoral alors qu'il faudrait l'élargir aux bassins versants. Le projet est aussi intéressant car les informations vont aller vers les professionnels mais ces derniers pourront également faire remonter des informations et cela permet aussi de resituer la place des professionnels au sein de cet environnement.

Jean PROU, Département 17, précise que ce projet n'a pas encore été validé en conseil de gestion du PNM et qu'il sera nécessaire à un moment de se saisir du lien entre connaissance des écosystèmes et des pratiques qui se déroulent au sein d'un environnement. Jean PROU s'interroge aussi sur le fait que ce type de projet aurait dû

arriver avant l'analyse risque pêche. Ce type de projet devrait préparer les schémas d'exploitation comme le schéma des structures pour la conchyliculture.

Audrey BRUNEAU s'interroge de l'articulation de ce projet avec la DCE ou la DCSMM car il y a déjà des éléments existants.

A l'unissons les professionnels répondent que ce n'est pas le but justement.

Yohan WEILLER complète en précisant que le projet ne va pas reproduire des choses déjà réalisées et que les fonds iconographiques existants seront réutilisés mais qu'il subsiste néanmoins des besoins (exemple des herbiers de zostère difficiles à filmer chez nous dans de bonnes conditions - sans turbidité).

Bruno SAMZUN s'interroge sur les modalités de financement du PNM, est ce que c'est une structure étatique ? Est-ce que le GALPA est légitime à financer une structure étatique, pour donner du financement à l'État. Est-ce que l'État peut donner des sous à l'État ? Doit-on aider l'État à déployer ses actions plutôt que d'aider la profession directement ?

Maja LARSEN, service pêche et aquaculture Région Nouvelle Aquitaine, précise qu'ici le financement est dédié à une prestation et sur les dépenses de personnel d'une personne recrutée dans ce cadre. Elle ajoute que le financement ne pourrait pas être fléchée sur du personnel PNM directement.

Le comité technique du 20 septembre 2024 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet impliquant les professionnels

L'avis préalable du service instructeur est daté du 16 septembre 2024 et souligne que l'instruction sera réalisée sur la base des dépenses prévisionnelles validés par le PNM et que la base indiciaire sera à communiquer pour le calcul des salaires.

Le projet a été sélectionné au GALPA de la Rochelle Ré Aunis en date du 7 octobre 2024.

Michel PARENT procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Jean PROU qui est Président du PNM et Yohan Weiller du PNM, soit 2 lignes.

Les membres du CRC et du CDPMEM n'ayant pas été identifiés comme étant en conflits d'intérêt sur ce projet au GALPA de La Rochelle Ré Aunis et pour une bonne cohérence entre les deux GALPA les membres de ces structures n'ont pas été exclus de la procédure de vote au GALPA IEC.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 23 votants présents - 2 en conflits d'intérêt = 21

Sur un total de 21 votants on décompte :

- 21 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

• **PREDICTO - Outil de PREDICTION des norOvirus pour les professionnels des filières ostréicoles**

Voir diapositives correspondantes (diap. 32 à 36).

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte QUALYSE
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet qui s'intéresse aux norovirus à l'échelle du département, un enjeu fort pour les aquaculteurs à l'échelle nationale puisque ce virus entraîne des fermetures de zones et des interdictions de vente et de consommation des coquillages. Il est proposé ici par QUALYSE de construire un outil de prédiction de la présence de norovirus dans l'eau afin d'alerter les professionnels. QUALYSE propose de croiser un pool de données historiques (pluviométrie, consommation de médicaments antidiarrhéiques, analyses effectuées dans les stations d'épuration, suivis épidémiologiques, indicateurs environnementaux prédictifs) afin de caractériser les situations à risque pour ensuite les faire fonctionner au sein d'une IA qui permettra à termes et en fonction des situations

	de prévoir les contaminations. Cette prédiction devrait permettre aux professionnels d'anticiper les pics potentiels de contaminations au sein de leurs concessions et donc de mettre en place des choix quant à la durée de la purification de leur coquillages, purification qui fait disparaître le norovirus et qui permet la consommation des coquillages. Projet mutualisé avec le GALPA LRRA à hauteur de 50/50. Clé de proratisation pondérée entre les volumes rejetés au niveau des STEP et du nombre d'entreprises sur les territoires des GALPA.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	41 946,44€	41 946,44€	20 973,22€
Coût total de projet	104 866,09€ HT pour le GALPA IEC (50%) - 209 732,18€ au total avec le GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Arno BRINGER, laboratoire QUALYSE, présente le projet.

Arnaud DAUTRICOURT, Centre International de la Mer, s'interroge de l'absence de point de prélèvement sur le fleuve Charente.

Arno BRINGER répond que le laboratoire a ciblé les stations (d'épuration) pertinentes et qu'il fallait aussi limiter les prélèvements pour être en adéquation avec le coût total du projet. Mais des données météo et pharmaceutiques de ce secteur seront bien intégrées.

Laurent CHAMPEAU ajoute que ce sera néanmoins un outil efficient.

Arno BRINGER ajoute que l'outil sera opérationnel avec une application mobile et une interface web qui permettra en effet pour les professionnels de recevoir une alerte en temps réel et qui leur permettra d'appliquer des actions de prévention sur les coquillages.

Emilie MARIOT demande si l'ARS fait partie des parties prenantes.

Arno BRINGER précise qu'ils sont en lien avec l'ARS car ils travaillent avec eux sur d'autres prélèvements mais ici la voie utilisée pour récupérer les données issues des pharmacies est le réseau GIPHAR (groupement de plus de 1700 pharmaciens indépendants). Les données sont récupérées sous les 24 à 48h. Ce sont des données de chiffres d'affaires qui permettent de déterminer si l'on est sur des ventes classiques ou sur un pic de vente de médicaments.

Emilie MARIOT demande quelle est l'anticipation possible si c'est à partir des pics de vente de médicaments que l'alerte est donnée.

Arno Bringer précise que la donnée sera intégrée directement dans le modèle, sans traitement supplémentaire, donc soit 48h après le pic de vente. Aussi, les entrants médicaments et maladies ne seront pas forcément dans l'environnement quand l'alerte sera déclenchée.

Philippe MORANDEAU ajoute que les données de l'ARS sont régionales, donc compilant les renseignements de 12 départements et cela était trop large pour ce projet plus localisé.

Bruno SAMZUN demande si en cas de pic de vente de médicaments, les prélèvements aux stations d'épurations seront-ils accentués ?

Arno BRINGER précise que ce seront des données de vente et non de consommation de médicaments. Sur la période sensible c'est-à-dire d'octobre à mars les prélèvements seront plus réguliers. Et le suivi environnemental ne se fera que sur les deux ans pour valider le modèle de l'intelligence artificielle. Ces prélèvements seront réalisés pour consolider le modèle pour être sûr que l'outil n'envoie pas des alertes pour rien.

Laurent CHAMPEAU ajoute que ce qui est important c'est d'avoir les bonnes informations pour donner les bonnes recommandations aux professionnels. Aujourd'hui ce travail est fait, il existe un guide de la gestion du norovirus mais les données sont récoltées ici ou là et les alertes ne sont pas automatisées. Il y a des niveaux d'alerte différents, en vert tout va bien, pas de pluie, pas de gastro entérite sur le territoire il n'y a pas de risque et les professionnels travaillent normalement. Dès lors que l'on a une pluviométrie qui commence à arriver mais qu'il n'y a pas de gastro entérite, le risque est modéré mais l'on envoie un message aux professionnels conseillant l'allongement de la période de purification (passage en dégorgeoir, laisser les huîtres en claires). Et si l'on est dans la configuration de l'hiver dernier avec abat d'eau, débordement des STEP, délestage et by-pass, là on donne une information plus complète aux professionnels pour dire mettez à l'abri vos coquillages, fermez les établissements, fermez les claires. On sait que les coquillages non exposés pendant 21 jours au milieu contaminé se décontaminent seuls par une inactivation du norovirus.

Ce sont des renseignements que l'on n'avait pas encore il y a quelques années mais plusieurs programmes de recherche ainsi que des analyses au sein des établissements ont permis de mieux comprendre les norovirus et de faire avancer cette prévention.

L'objectif est de donner les bonnes informations pour avoir le bon niveau d'alerte et avertir les professionnels au bon moment. L'idée est vraiment que personne ne soit malade car en cas de déclenchement d'une TIAC (Toxi-Infection Alimentaires Collectives) c'est une fermeture de zone entière, arrêté préfectoral, médiatisation, écroulement des ventes et cela mène à la crise ostréicole.

Bruno SAMZUN demande si les gestionnaires des stations d'épuration sont mis dans la boucle et pourraient engager des analyses norovirus ?

Arno BRINGER précise que sur la pré-étude qui commence en novembre, deux STEP ont été contacté, celles de la Rochelle et de la Tremblade, c'est QUALYSE qui assurera toute la logistique des échantillons, le transport et ce sont les agents des STEP qui réaliseront les prélèvements avec des mesures sanitaires fournies. Pour le projet PREDICTO en tant que tel des accords de collaboration seront mis en place pour chaque STEP.

Laurent CHAMPEAU ajoute que c'est mieux que ça passe par une collaboration plutôt que de passer par un arrêté préfectoral. Notre territoire a aussi des avantages avec les marais et les claires qui permettent de placer les coquillages à l'abri et ce qui a permis jusqu'à présent d'éviter les fermetures de zones.

Jean PROU ajoute que dans le cadre des profils conchylicoles du département, les collectivités s'engagent à surveiller et à signaler les débordements de STEP. Les profils conchylicoles vont être élargit à la question des norovirus. Il y a différents projets qui sont coordonnés et qui vont dans le bon sens.

Arno BRINGER ajoute que le laboratoire QUALYSE ancien laboratoire départemental suit les différents plans d'actions en cours sur le territoire et que l'objectif est aussi de bien répondre aux besoins des professionnels tout en ayant un regard sur les projets en cours.

Michel PARENT s'interroge car les stations d'épuration dysfonctionnent régulièrement et il y a également des apports pluviaux considérables, peut-on faire la part des choses lorsque ces deux facteurs s'associent ?

Arno BRINGER répond qu'il faudra une adhésion et une collaboration entre les différentes parties prenantes au sein du projet. Les relevés des dysfonctionnements des stations seront collectés et intégrés au modèle.

Laurent CHAMPEAU ajoute qu'il y a des protocoles qui ont été mis en place avec l'ensemble des gestionnaires des réseaux en Charente-Maritime, la DDTM et la préfecture suivent le dossier et il y a des circuits d'information et de décision qui sont les mêmes sur tout le département. Dès l'instant où il y a un débordement sur le réseau on est prévenu par le gestionnaire pour alerter les professionnels. Et s'il y a des casses on est aussi informés sur les réparations afin que le CRC puisse informer les professionnels de manière très localisée.

Michel PARENT demande si les relations avec Eau 17 sont transparentes ?

Philippe MORANDEAU répond que dès qu'il y a un dysfonctionnement Eau 17 le prévient directement.

Laurent CHAMPEAU ajoute qu'il y a une réelle logique partenariale et de transparence. Le but est vraiment de travailler tous ensemble pour que cela se passe bien.

Le comité technique du 20 septembre 2024 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet qui aurait pu concerner aussi le GALPA d'Arcachon - concerne tous les GALPA (visio réalisée le 30 septembre)
- Projet au cœur des enjeux des professionnels - forte crise de 2023 qui a fortement déstabilisé la profession même pour les entreprises les plus importantes.

L'avis préalable du service instructeur est daté du 17 septembre 2024 et souligne que le tableau d'amortissement de la machine permettant les analyses PCR sera à fournir afin que le montant soit pris en compte.

Le projet a été sélectionné au GALPA de la Rochelle Ré Aunis en date du 7 octobre 2024.

Michel PARENT procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Jean PROU qui représente le Département 17 au sein du GALPA, les représentants du CRC et du GQ

HMO : Philippe MORANDEAU, Laurent CHAMPEAU et Nicolas CHAUBARD et Lionel PACAUD (élu départemental) soit 5 lignes.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 23 votants présents - 5 en conflits d'intérêt = 18

Sur un total de 18 votants on décompte :

- 18 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

LES RÉSEAUX DES GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 37).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 38 et 39).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : le 14 février 2025

Comité technique : le 28 février 2025

Comité de sélection : le 21 mars 2025

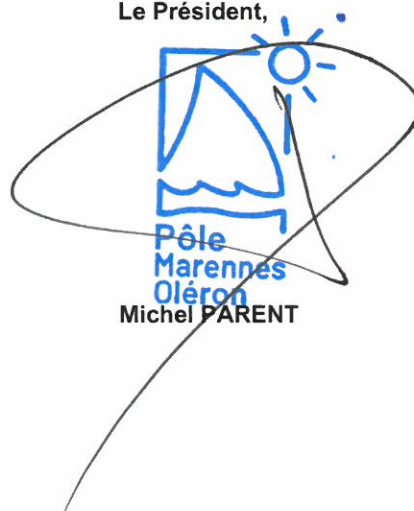
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 16 octobre 2024

Le Président,



Pôle
Marennes
Oléron
Michel PARENT